

DEFI MATERIAUX 2024

Appel à candidatures

La SF2M invite des étudiants à participer à un concours dédié au RECYCLAGE DES MATERIAUX.

Ce concours s'adresse aux étudiants en fin de cursus universitaire (1^{ère} / 2^{ème} année de master recherche ou 2^{ème} / 3^{ème} année d'une école d'ingénieurs). Le travail sera réalisé par des équipes entre 2 et 4 personnes. A titre approximatif, nous nous attendons à un volume de travail de l'ordre de 40 h par étudiant, pour ces projets qui devraient *a priori* s'inscrire dans le cursus académique. Une déclaration préalable d'intention de participation au DEFI sera demandée.

La thématique du défi est volontairement large pour permettre de traiter tous les types des matériaux (alliages métalliques, céramiques, polymères, composites,) et se baser sur différents approches (expérimentaux et numériques, seuls ou couplés). Des études principalement bibliographiques apportant une idée de traitement d'une problématique, peuvent aussi être envisagées.

Le DEFI MATERIAUX 2024 est sponsorisé par la SF2M et ses partenaires. Les meilleurs projets (maximum 3) seront récompensés par des prix (300 € pour chaque étudiant impliqué). Les équipes-lauréates seront invitées à un des colloques SF2M à l'automne 2024 pour la remise de prix et pour la présentation des résultats de leurs travaux.

Le règlement du DEFI, son planning prévisionnel et un modèle du dossier de candidature sont présentés en Annexes.

Pour toute information supplémentaire contacter Anna FRACZKIEWICZ (fraczkie@emse.fr).

Pour candidater, veuillez soumettre un dossier succinct (cf. Annexe 3) par mail, à Alain THOREL, secrétaire général SF2M (alain.thorel@sf2m.fr), avant 15 décembre 2023.

Pour la SF2M :

Anna FRACZKIEWICZ, présidente

Alain THOREL, secrétaire général

Annexe 1. Règlement du DEFI MATERIAUX

1. Le défi s'adresse aux étudiants en fin de cursus (1^{ère} / 2^{ème} année d'un master recherche ou 2^{ème} / 3^{ème} année d'Ecole d'Ingénieurs).
2. Sa thématique est renouvelée d'une année sur l'autre et concerne le domaine large des « matériaux ».
3. Pour participer, une déclaration préalable d'intention est nécessaire, selon le modèle du dossier présenté en Annexe 3. En cas d'un nombre important des candidats, le jury se réserve le droit de sélectionner les équipes autorisées à concourir. Cependant, au moins une équipe de chaque formation postulante sera sélectionnée.
4. Pour évaluation des projets, un jury *ad hoc* sera nommé par le Président de la SF2M. Il comprendra 5 à 6 personnes (un représentant du sponsor du DEFI, le Président et le Secrétaire Général de la SF2M, 2 à 3 enseignants-chercheurs compétents dans le domaine du DEFI).
5. L'évaluation des projets se fera sur la base de présentation d'un poster et d'une présentation orale, en mode visioconférence. La séance des présentations sera ouverte à tous les participants au concours.
6. Les critères de sélection des projets pour le prix porteront sur la qualité de l'approche et celle des résultats obtenus ainsi que sur la qualité de présentation (par poster et orale).

Annexe 3.

Dossier de candidature

Nous déclarons par la présente notre souhait de participer au DEFI MATERIAUX 2024.

Prénoms et NOMS des membres de l'équipe :

.....

Université / Ecole d'appartenance. Formation suivie / niveau scolaire :

.....

Nom de l'unité pédagogique dans laquelle entre le projet. Volume horaire, période de réalisation :

.....

.....

Nom et prénom de l'enseignant encadrant :

Titre du projet :

.....

.....

(Joindre un **Résumé** du projet, max. ½ page)

Signatures des membres de l'équipe et de l'enseignant encadrant.

.....

A transmettre **avant le 15 décembre 2023** à Alain THOREL, alain.thorel@sf2m.fr